



Paris, le 28 novembre 2023

Objet : demande de rendez-vous

Madame la ministre,

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO et l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO souhaiteraient vous rencontrer au plus vite pour échanger avec vous sur les raisons qui nous ont amenés, comme organisation syndicale attachée au paritarisme, à ne pas signer et nous opposer à l'accord de méthode proposé par les employeurs AXESS qui préparent les conditions de l'ouverture de la négociation concernant la CCUE de la Branche Sanitaire Sociale et Médico-sociale.

Le 16 novembre 2023, vous étiez présente au congrès de la FEHAP, l'un des syndicats employeurs du social et du médico-social, membre de la confédération AXESS.

Selon la presse, vous êtes intervenue juste après l'atelier consacré à la Convention Collective Unique Etendue et vous auriez apporté votre soutien à AXESS, en déclarant que l'avenant proposé par les fédérations employeurs est « un très bon accord de méthode » qui permet « de revaloriser tous les bas salaires ». Par ailleurs, vous nous auriez invités, Force Ouvrière, organisation syndicale non-signataire, comme les autres, à nos responsabilités pour ne pas « empêcher les revalorisations de métiers qui en ont cruellement besoin ».

Au-delà de la campagne nationale de désinformation en cours, portée par les employeurs d'AXESS, à Force Ouvrière, nous avons dans ce cadre de négociation qui ne nous convient pourtant pas, fait régulièrement des propositions.

Et nous sommes inquiets, d'où notre demande de rendez-vous urgente, de la façon excessive d'AXESS, de réagir et de communiquer face à ce que nous considérons comme leur échec, puisqu'au final, leur texte minoritaire a abouti à une opposition majoritaire.

Nous ne pouvons pas, pour notre part à Force Ouvrière, accepter les menaces en cours, véhiculées dans la presse, menaces de la part d'AXESS, d'envisager dans les mois à venir la dénonciation des conventions collectives historiques de notre secteur sanitaire, social et médico-social (CCNT 51, 66 et CHRS).

Menacer ainsi de remettre en cause plus de 70 ans de paritarisme, suite au refus majoritaire d'un avenant qui dans son contenu prévoyait de détruire des droits collectifs conventionnels existants, c'est de leur part faire preuve d'un mépris des 800 000 salariés que nous représentons, puisque nous sommes représentatifs.

Face à l'inflation galopante et aux restrictions budgétaires, les salariés attendent d'autres réponses que des menaces sur un des piliers qui fonde notre secteur, à savoir, les conventions collectives contenant des classifications et grilles de salaires, de l'ancienneté et des congés auxquels ils sont attachés.

Notre rencontre nous permettra, nous en sommes sûrs, de rétablir un peu de vérité et ainsi couper court à toute cette désinformation.

Nous souhaitons à cette occasion revenir sur certaines incompréhensions entre nous et vérifier que nos conventions collectives ne sont pas en danger.

De même, attachés à la fiche de paie, nous souhaiterions parler de l'urgence salariale face à l'inflation et les questions de classifications qui vont avec. Nous avons des propositions pour garantir la revalorisation sans attendre de tous les salaires et des métiers qui en ont besoin, dans le secteur sanitaire, social et médico-social ainsi que d'autres secteurs dont l'aide à domicile, et Nous vous en ferons part. L'une de nos priorités reste l'obtention à tous les salariés sans exception, dont la majorité concernée sont les plus bas salaires de nos différentes conventions collectives, des 183 euros net pour tous, sans contrepartie.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la ministre nos sincères salutations.

Didier BIRIG  
Secrétaire Général  
Fédération des Services Publics et de Santé FO

Pascal CORBEX  
Secrétaire Général  
Fédération Nationale de l'Action Sociale FO

Franck HOULGATTE  
Secrétaire Général de l'Union Nationale  
des Syndicats de la Santé Privée FO

Copie à :  
Frédéric SOUILLLOT, Secrétaire Général de la cgt Force Ouvrière